



COMMUNE DE SCHÔELCHER

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

Le Compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le maire (ordonnateur).

Le CFU comprend deux grandes sections :

- La section de fonctionnement, relative à la gestion courante ;
- La section d'investissement, retraçant les opérations modifiant le patrimoine.

Il constitue l'arrêté des comptes et remplace les votes intervenant auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Contrairement au budget qui doit être équilibré, le compte financier unique met en évidence les écarts entre dépenses et recettes pour chaque section.

Il a été proposé au conseil municipal lors de sa séance du 23 juin 2026, d'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte financier unique 2025 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultat de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	35 021 908,71 €
Dépenses de fonctionnement	- 36 050 661,00 €
Résultat de l'année 2025	1 285 458,38 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

+ 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 3 441 516,48€, avec 929 008€ de report d'engagements sur le budget 2026. On observe, par rapport à l'exercice précédent, une évolution de + 491 295 €.

+ 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 23 510 091,88 € pour l'année 2025. Elles étaient de 22 494 549,16 € en 2024.



+ **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, les frais de contingents incendie, les participations aux organismes extérieurs et les autres charges non classées dans les autres chapitres. Ces dépenses s'élèvent, pour 2025 à 4 553 339,36€.

+ **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 231 230,96€ pour 2025. Elles étaient de 292 347,73 € en 2024.

+ **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Il n'y a pas eu d'écritures à ce chapitre en 2025.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	3 633 407,67 €	2 950 221,58 € + 668 398 €	3 441 516,48 € + 929 008 €	+ 491 295 €
012	Charges de personnel	21 286 832,93€	22 494 549,16 €	23 510 091,88 €	+ 1 015 543 €
014	Atténuation de produits	301 131,00€	326 310,60 €	595 662,56 €	+ 269 352 €
65	Autres charges de gestion courante	4 461 329,36 €	5 644 536,19 €	4 553 339,36 €	- 1 091 197 €
66	Charges financières	334 853,45€	292 347,73€	231 230,96€	-61 117 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	2 072,25 €	-	-2 072,25 €
68	Dotations aux provisions	352 800,00 €	12 114,60 €	82 068,00 €	+-69 953 €
023-67-68	Dépenses d'ordre	1 017 158,91 €	1 260 394,85 €	1 322 541,09 €	+ 62 146 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- + Atténuation de charges ;
- + Les produits issus de la fiscalité directe locale ;
- + Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités ;
- + Les produits des services ;
- + Les revenus des immeubles communaux.

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursements d'indemnités journalières sur rémunération du personnel pour un montant de 20 549,27€ (13 646,74€ en 2024). Ces sommes concernent le remboursement des salaires pour les agents en arrêts maladie.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- + De l'occupation du domaine public : 12 596,04 €
- + De redevances et droits des services : 453 134,06 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 34,55 % (commune : 15,06% + département : 19,49%)

Taxe sur le foncier non bâti : 5,15 %

Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 16,99%

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation et qui s'applique pour l'ensemble du territoire national (1,7 % en 2025) et, d'autre part, à de nouvelles constructions sur le territoire de notre commune.



	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
73 111 – Taxes foncières et d’habitation	10 209 219,00 €	10 222 978,00 €	10 081 684,00 €
Variation en pourcentage	+ 8,82 % / 2022	+ 0,13 % / 2023	-1,38% / 2024
Variation en valeur	+ 827 707 € /2022	+ 13 759 € /2023	-141 294 € /2024

Le chapitre 73 regroupe également : l’octroi de mer, les produits des jeux (casino et jeux en ligne), la taxe sur les passagers embarqués, la taxe sur les carburants et celle sur la publicité foncière.

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l’État aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : + 43 255€ par rapport à 2024 soit un montant perçu de : 4 526 050€.

Le chapitre 74 regroupe également les compensations fiscales, les subventions de l’État et des autres organismes (CTM, CAF).

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s’agit notamment des loyers encaissés et des recettes exceptionnelles antérieurement enregistrées au chapitre 77. Les titres émis pour les loyers en 2025 représentent un montant de 54 336,31 €.

6) Les produits spécifiques (chapitre 77)

Il n’y a pas eu d’enregistrement à ce compte en 2025.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Variation entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 000 000 €	1 848 052,76 €	1 646 743,29 €	-201 309,47€
013	Atténuation de charges	2 776,13 €	13 46,74 €	20 549,27 €	+ 6 902,53 €
70	Produits des services	358 938,50 €	400 822,99 €	465 730,10 €	+ 64 907,11 €
73	Impôts et taxes	26 545 235,17 €	26 471 865,14 €	27 497 564,57 €	+ 1 025 699,43 €
74	Dotations et participations	5 713 258,74 €	6 010 244,17 €	6 239 892,98 €	+ 229 648,81 €
75	Autres produits (dont loyers)	114 802,40 €	865 801,99 €	288 443,60 €	- 577 358,39 €
76	Produits financiers	4 905,81€	1 128,54 €	976,19 €	-152,35 €
77	Produits exceptionnels	16 468,00€	- €	-	-
78	Reprise sur provisions	394 800,00	280 908,94 €	84 006,00 €	-73 591,34€
72-77-78	Recettes d’ordre	301 557,33 €	498 337,34 €	424 746,00 €	+ 196 780,01 €

La section d’investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d’investissement pour l’année 2025

Recettes d’investissement	6 557 754,44 €
Dépenses d’investissement	- 7 307 616,80 €
Résultats de l’année 2025	- 749 862,36 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget 2025 : - 1 009 788,73 €

c) Solde des restes à réaliser : + 299 484,43 €



2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

+ **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 1 346 799,48 € en 2025.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes et variables, auprès de l'AFD (Agence Française de développement), le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque des territoires (CDC :Caisse des dépôts et consignation).

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 12 124 787,25 €.

+ **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Des études (reconstruction des écoles de l'Anse Madame, centre des arts, aménagement de la frange littorale...) ;
- Poursuite des travaux liés à l'extension de la vidéo protection ;
- Construction du marché polyvalent du bourg ;
- Travaux de rénovation du terrain de hand Ball ;
- Travaux de mise en accessibilité de la rue Victorius DÉSIRÉ ;
- Modernisation du système d'information ;
- Construction de latrines publiques (Anse Madame) ;
- Poursuite des travaux de l'APIT de Fonds Lahaye (infrastructure) ;
- Travaux de proximité (bâtiments publics, réseaux routier communal, ...) ;
-

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'urbanisme) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 6 557 754,44 €. Elles comprennent :

+ **Les recettes réelles pour un montant de 5 206 894,85 €**

Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 2 618 215,05 € (chapitre 13) qui émanent principalement de l'État, de l'Europe, de la CTM, de la CACEM, d'EDF et de la Caisse d'allocations familiales.

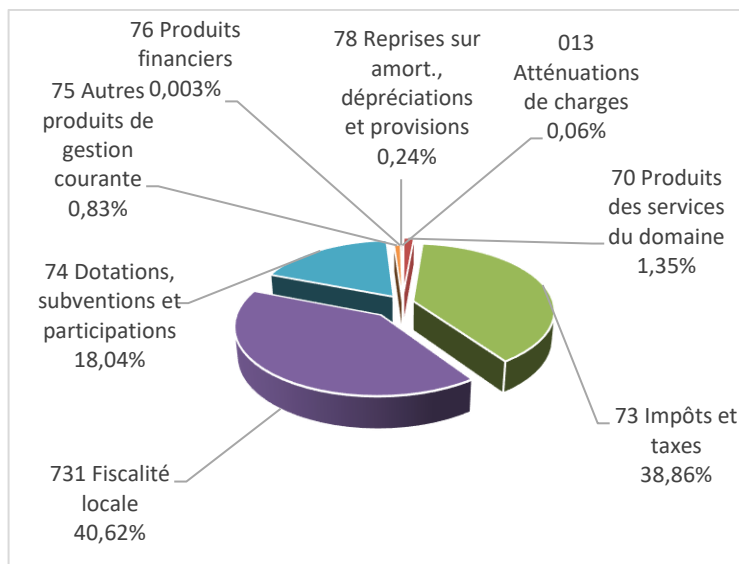
- + Du FCTVA pour 817 911,93€ ;
- + De la taxe d'urbanisme pour 9 249,51 € ;
- + Du FRDE pour 723 825,98€ ;
- + De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 1 761 518,36 €.

+ **Les recettes d'ordre qui représentent pour un montant de 1 350 859,59 €.**

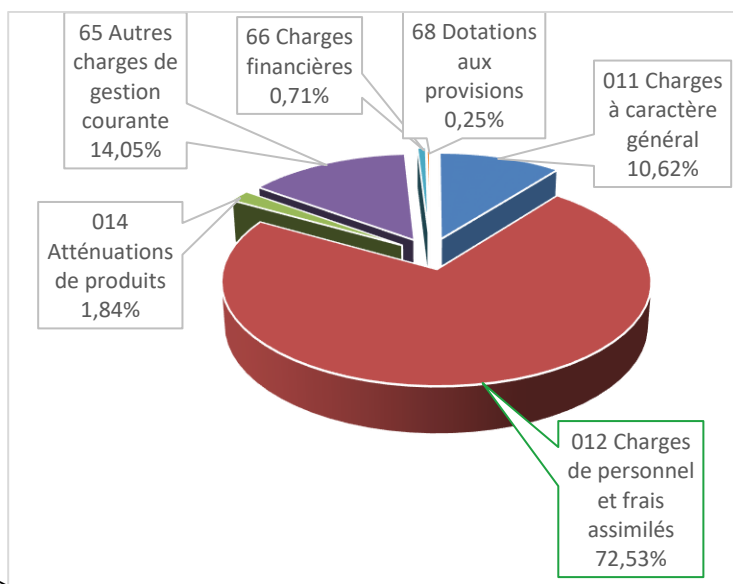
III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation



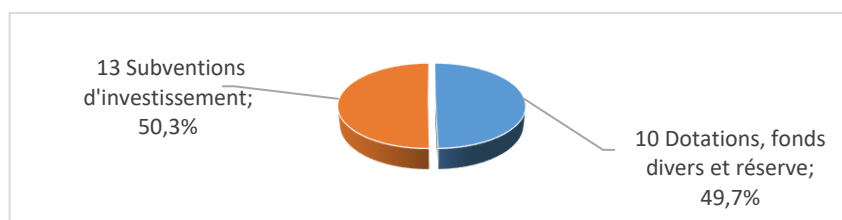
3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation



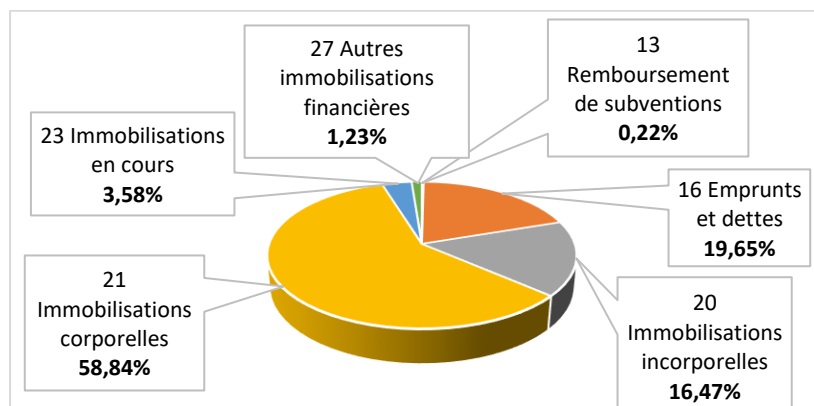
<= Représentation des recettes de fonctionnement



Représentation des dépenses de fonctionnement =>



<= Représentation des recettes d'investissement



Représentation des dépenses d'investissement =>